



LETTRÉ OUVERTE AUX ELUS

Demande de révision du PLUi-HD, Secteur Parc

*Les Amis des Allées, maison des Associations,
2 rue des Corroyeurs, BX9, 21000, Dijon.*

(Contact : alphil33@orange.fr)

Diffusion à tous Elus de Dijon Métropole.

Dijon le 05/11/2019

Copie : Presse locale.

Mesdames, Messieurs,

Vous allez être amenés à voter le PLUi-HD à la fin du mois de décembre 2019.

Au cours de l'enquête publique sur le PLUi-HD qui s'est déroulée en mai 2019, malgré une durée limitée à un mois, un très grand nombre de Dijonnais ont exprimé leur insatisfaction et leur questionnement sur plusieurs aspects de ce document administratif qui va définir notre cadre de vie pour les années à venir.

Notre association de quartier « Les Amis des Allées » qui compte aujourd'hui 300 adhérents et sympathisants, a, elle aussi, marqué sa désapprobation sur plusieurs points du PLUi-HD, notamment en ce qui concerne les règles de hauteurs applicables dans les Allées du Parc.

L'un des principaux motifs d'insatisfaction et de questionnement sur le PLUi-HD arrêté en décembre 2018, concerne la création d'un zonage spécifique dans les Allées du Parc (secteur ciselé correspondant à 17 parcelles de la partie Sud du Cours du Parc), où il sera possible de construire des bâtiments pouvant atteindre 18m de haut (+attique).

Comme de très nombreux Dijonnais qui veulent défendre ce site classé contre la bétonisation, l'Association des Amis des Allées s'élève contre ce zonage spécifique qui n'a pas lieu d'être pour les raisons suivantes :

- La hauteur maximale de 18m retenue sur ce zonage est en totale incohérence avec la hauteur prévue par le PLUi-HD pour le reste des Allées du Parc où la hauteur des nouvelles constructions est limitée à 9m ;
- La hauteur maximale de 18m retenue sur ce zonage spécifique n'a jamais été évoquée avant son officialisation en décembre 2018 ; elle n'apparaît à aucun moment dans la version précédente, présentée aux Acteurs Relais en réunion plénière à Dijon Métropole en septembre 2018 ;
- La construction de bâtiments d'une hauteur de 18m dans ce zonage spécifique dans le PLUi-HD ne peut que servir des intérêts privés au détriment de l'intérêt général que constitue la préservation de ce site de verdure exceptionnel ;
- Grâce à ce zonage spécifique dans le PLUi-HD, le permis de construire que notre Association conteste actuellement devant le tribunal administratif sur la base des règles actuelles, pourrait alors être accordé en toute légalité.

Comme de très nombreux Dijonnais, l'Association des Amis des Allées ne comprend pas par quelle instance et selon quelle procédure le PLUi-HD a pu être modifié sur ce point entre septembre et décembre 2018, sans que les Acteurs Relais puissent être consultés sur ce point.

Comme de très nombreux Dijonnais, l'Association des Amis des Allées ne comprend pas non plus quels objectifs d'urbanisme d'intérêt général ont pu justifier cette modification de dernière minute.

Aussi, comme de très nombreux Dijonnais, l'Association des Amis des Allées demande simplement à revenir à la version initiale qui nous avait été présentée en septembre 2018, suite à l'étape de concertation citoyenne, dans laquelle la hauteur était limitée à 9m dans toutes les Allées du Parc.

Les Amis des Allées,
Pour le Conseil d'Administration,
Le Président.



?